DE SANGOSSE

IRONMAX PRO®
APPÂT ANTI-LIMACES BIOCONTRÔLE

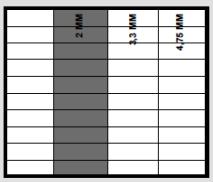

0 -100- 0 - 0

Slug pellets

0.81 kg/L

IRONMAX PRO
DE SANGOSSE

21 m

	kg/min	AB CD	kg/min	km/h 7.0	8.0	9.0	10.0	kg/ha 11.0	12.0	13.0
9	0.32	A	0.80	3.3	2.9	2.5	2.3	2.1	1.9	1.8
10	0.46	A	1.1	4.7	4.1	3.6	3.3	3.0	2.7	2.5
11	0.60	A	1.5	6.1	5.3	4.7	4.3	3.9	3.6	3.3
12	0.74	A	1.8	7.5	6.6	5.8	5.3	4.8	4.4	4.0
13	0.95	A	2.4	9.7	8.5	7.5	6.8	6.2	5.7	5.2
14	1.2	B	2.9	12	10	9.2	8.3	7.6	6.9	6.4
15	1.4	B	3.5	14	12	11	9.9	9.0	8.2	7.6
16	1.6	B	4.0	16	14	13	11	10	9.5	8.8
17	1.8	C	4.6	19	16	14	13	12	11	10
18	2.0	C	5.1	21	18	16	15	13	12	11

635 rpm
950 rpm
9 m
285 / 285 / 285

	75 cm	< 55 cm
	8°	8°

		ECO
	635	585
	950	875
	UP	8

		H_2O
	450	450
	675	675
	5	A

Conditions générales
Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro-granulateurs sont données à titre indicatif. En effet, le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que les épandeurs du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement, même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

IRONMAX® PRO - AMM n° 2160226 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24.2 g/kg - Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la règlementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 828 225 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **FEVRIER 2020.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.